



OSISKO AUGMENTE SA FACILITÉ DE CRÉDIT À 400 MILLIONS DE DOLLARS

Option de l'augmenter à 500 millions de dollars

(Montréal, 19 septembre 2019) Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a modifié sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), augmentant le montant de 350 millions de dollars à 400 millions de dollars, en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100 millions de dollars, pour un montant disponible total d'un maximum de 500 millions de dollars. La durée de la facilité a été prolongée d'un an jusqu'au 14 novembre 2023. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, incluant l'acquisition de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts.

Le syndicat de prêteurs comprend la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Scotia, Exportation et Développement Canada, la Banque CIBC, la Banque Royale du Canada, la Banque TD et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. La Banque Nationale du Canada continue d'agir à titre d'agent administratif, et Banque Nationale Marchés financiers a agi à titre de seul arrangeur principal et teneur de livre.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Nous saluons l'arrivée de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec parmi notre groupe de solides partenaires financiers. Cette facilité de 500 millions de dollars fournira à Osisko d'importantes liquidités nécessaires à la réalisation de son plan stratégique visant à accroître son exposition à des opportunités de grande qualité générant des flux de trésorerie, en complément à son portefeuille existant de redevances et de flux de métaux enregistrant des marges monétaires¹ importantes.

En 2018, Osisko a généré 82,2 millions de dollars en flux de trésorerie d'exploitation à une marge monétaire de 89,5 % et 46,1 millions de dollars à une marge monétaire de 89,5 % pour les six premiers mois de l'année 2019.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux qui détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur sa redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 32,6 % dans Barkerville Gold Mines Ltd., de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée. et de 16,4 % dans Minière Osisko Inc.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec. Son siège est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

1. La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Le calcul des marges monétaires ne tient pas compte des ententes d'écoulement de métaux.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, la satisfaction des toutes les conditions requises à l'utilisation de la facilité, la réalisation des bénéfices anticipés de la facilité, incluant l'acquisition de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. Les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué reflètent les attentes d'Osisko en date du présent communiqué et pourraient changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.